



En décidant d'apporter votre concours financier à l'élaboration d'un temps fort : enregistrement, concert, tournée... **vous associez l'image de votre entreprise au développement d'un projet artistique majeur**, au rayonnement régional, national et international. En retour vous bénéficiez d'un support de communication, interne et externe, original, porteur de grandes valeurs.

Reconnue d'intérêt général, l'association Les Passions - Orchestre Baroque de Montauban peut émettre des **reçus fiscaux permettant de bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 60%** pour toute entreprise donatrice, dans la limite de 0,5% de son chiffre d'affaires HT ou d'un plafond de 10 000 € (art. 238 bis du Code Général des Impôts).

A titre d'exemples :

Don de **100 €** - 60 € de réduction d'impôt = **40 €** réels

Don de **500 €** - 300 € de réduction d'impôt = **200 €** réels

Don de **1 000 €** - 600 € de réduction d'impôt = **400 €** réels

Don de **2 000 €** - 1200 € de réduction d'impôt = **800 €** réels

Disques, places de concert, soirée privilège...nous restons à votre entière disposition pour personnaliser votre mécénat.

Bulletin à retourner à :
Les Passions – 10 rue Mary Lafon – 82000 Montauban

**Accompagnez l'association
Les Passions – Orchestre Baroque de Montauban !**
Par un don bénéficiant des dispositions de la loi sur le mécénat culturel.

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Montant du don (adressé par chèque à Les Passions) :

Date et signature :

Nous vous ferons parvenir en échange un **reçu** justifiant du versement de votre don et vous permettant une **déduction fiscale de 60%** pour les entreprises

Nous vous remercions pour votre aide et votre confiance.